

2020/070

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 27/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020

Affiché le 28 OCT. 2020 SLO

ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0070-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt, le vingt trois octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme STALLA à Mme BLANDO.

M. CHRETIEN à Mme WAUCHER.

Mme WAUCHEL à M. PETIT.

M. WERY à M. SEGUIN.

Absents : M. CHALDAUREILLE.BAROCHÉ.RAVIDAT.

Mmes DELPLANQUE-GABET et CUVILLIER-BOUILLON.

Secrétaire de séance : M.PETIT.

Objet : CREATION DE POSTE FILIERE POLICE MUNICIPALE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'un renfort nécessaire à l'agent de la police rurale, il convient de renforcer les effectifs du service sécurité par la création d'un emploi dans le cadre d'emploi de garde champêtre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la création d'un emploi dans le cadre d'emploi de gardes champêtres à temps complet pour assurer les fonctions de policier rural à compter de l'envoi au contrôle de l'égalité de la présente délibération.

Cet emploi ne pourra être pourvu que par un fonctionnaire de catégorie C de la filière police municipale au grade de garde champêtre chef.

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Suite de la délibération 2020/0070

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le 28 OCT. 2020
ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0070-DE

Modifie le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Service administratif :

Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe : 3
Adjoint administratif territorial : 3

Ateliers municipaux :

Technicien territorial : 1
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 2
Adjoint technique territorial : 7

Service entretien des locaux :

Adjoint technique territorial : 1

Cantine scolaire :

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1
Adjoint technique territorial : 3

Services écoles/entretien ménage :

Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles : 1
Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles : 1
Adjoint technique territorial : 2

Police rurale :

Garde champêtre chef principal : 1
Garde champêtre chef : 1

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 OCT. 2020
Le Maire,

